

**N° 6399<sup>4</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2011-2012

---

**PROJET DE LOI**

**modifiant**

- a) la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et**
- b) la loi modifiée du 6 mars 1965 concernant les taxes à percevoir sur les demandes en obtention des documents prescrits pour la mise en circulation et la conduite de véhicules**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE AU  
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES**

(2.4.2012)

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 30 janvier 2012, vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de loi sous rubrique.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet loi dont question en assemblée plénière du 23 mars 2012.

Le projet de loi sous avis a pour but d'adapter la législation actuelle à la réalité des faits pour renforcer davantage la lutte contre l'insécurité routière. Cet objectif ne pouvant que trouver l'approbation de notre chambre et les modifications législatives pour l'atteindre nous semblant nullement exagérées, la Chambre d'Agriculture n'a pas d'observations particulières à formuler quant aux articles du projet.

En conséquence, la Chambre d'Agriculture ne peut qu'approuver le projet de loi sous avis.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

*Le Secrétaire général,*  
Pol GANTENBEIN

*Le Président,*  
Marco GAASCH

